

COUPE POLAIRE - REGLEMENT

Ce règlement fait intégralement partie du contrat entre l'Organisateur de la manifestation et les personnes inscrites à la manifestation (Participants). Il s'applique également lorsque l'inscription a été réalisée par une tierce personne, Cette dernière s'engage alors à communiquer le présent règlement à la personne inscrite.

1. Organisation

1. La Coupe Polaire (**Manifestation**) est une épreuve de nage en eau libre et froide dans le lac Léman.
2. La Manifestation est organisée par le comité de la Coupe Polaire (**Organisateur**), pour le Vevey Natation Riviera, Route de Lavaux 19, case postale 1216, 1800 Vevey 1.
3. L'Organisateur se réserve le droit de modifier le présent Règlement.

2. Compétition & Parcours

1. Pour les épreuves chronométrées, le chronométrage se fait électroniquement (bracelets/portique) ou manuellement (chronomètres manuels).
2. Deux parcours sont prévus :
 - Un parcours d'environ 120 mètres (variations possibles selon les éléments naturels)
 - Un parcours d'environ 240 mètres (variations possibles selon les éléments naturels) réservé aux nageurs Chronométrés et confirmés. (voir conditions plus bas)
3. Le départ et l'arrivée se font dans l'eau ou sur la rive, selon les conditions du site.

Le départ est marqué par une ligne d'eau ou un tapis au sol. L'arrivée est marquée par un portique. L'arrivée est constatée par le passage sous le portique par le nageur prenant part à la Manifestation (**Participant**).

Les points de virage sont marqués par des bouées mobiles ou des Paddles (**Points de virage**). L'ordre dans lequel les Points de virage doivent être passés sera communiqué le jour de la Manifestation.

Le parcours et les instructions sont valables pour tous les Participants, quelle qu'en soit la catégorie.

3. Catégories

1. Les catégories admises au départ sont :
 - Les nageurs compétition, chronométrés et classés sur une distance à parcourir de 120 mètres (**Chronos**)
 - Les nageurs compétition, chronométrés et classés sur une distance à parcourir de 240 mètres (**Chronos Long**)
 - Les nageurs polaires à thème, non chronométrés (**Fun**)
2. Les catégories concourent par séries séparées. Les séries des catégories chronométrées sont appelées d'abord.

3. Chaque Participant de la catégorie « **Chronos** » parcourt à la nage une distance d'environ 120 mètres. Il sera chronométré et classé.

Le port de combinaison, chaussons ou gants isothermique et/ou l'utilisation de tout moyen de propulsion accessoire sont prohibés. Le classement des Participants s'effectue au temps individuel de chaque Participant, selon les quatre catégories suivantes :

Catégories	Année de naissance
Hommes 1	2008 à 1977
Femmes 1	
Hommes 2	1976 et plus âgés
Femmes 2	

4. Chaque Participant de la catégorie « **Chronos Long** » parcourt à la nage une distance d'environ 240 mètres. Il sera chronométré et classé.

Le port de combinaison, chaussons ou gants isothermique et/ou l'utilisation de tout moyen de propulsion accessoire sont prohibés. Le classement des Participants s'effectue au temps individuel de chaque Participant, selon les deux catégories suivantes :

Catégories	Année de naissance
Hommes	2008 et plus âgés
Femmes	

Lors de son inscription, le Participant devra remettre des documents prouvant sa participation à une course chronométrée en eau froide sur une distance d'au minimum 100 mètres. Ce document devra mentionner le nom/prénom du Participant, le nom et le lieu de la course, la date de la participation et le temps chronométré.

Après consultation du dossier, la validation de participation pour cette course plus exigeante sera ou non, validée par l'Organisateur.

5. Catégorie « **Fun** » :

Cette catégorie n'est pas chronométrée. Elle est hors classement.

Chaque Participant est également invité à parcourir une distance d'environ 120 mètres.

Des déguisements y sont les bienvenus **dans la limite de la sécurité des Participants.**

Le port d'accessoires tels que gants ou chaussons est toléré.

4. Convocation - Chambre d'appel – Vestiaires

Tous les Participants sont tenus de s'annoncer dès leur arrivée au POINT INFO, faute de quoi leur participation ne sera ni validée, ni possible.

1. Les **Participants** peuvent se changer dans les vestiaires de la piscine de Vevey Corseaux-Plage. Des douches et des sanitaires seront à disposition, à partager avec le public client de la piscine. Des casiers à fermer avec votre cadenas personnel sont à disposition.
2. Tous les Participants sont appelés **au couloir d'appel dans une zone dédiée au bord du lac**. Il est impératif que les nageurs se présentent au couloir d'appel (voir plan général) 15 minutes avant l'heure de départ de leur série. Les Participants s'y rendront à pied depuis les vestiaires (distance d'environ 100 m.) Ils pourront y déposer peignoirs, serviettes, chaussures, sandales ou nu-pieds. Le couloir d'appel se situe à l'extérieur. Venez couverts !

3. Les heures d'appel sont affichées au point info et, avec le programme, quelques jours avant la Manifestation sur le site internet du Vevey Natation Riviera et de la Coupe Polaire <https://vevey-natation.ch/coupe-polaire>. L'appel de la première série aura lieu dès **09h45**. Le premier départ est lancé au son du starter à **10h00**, puis à intervalles d'environ 7, 9 ou 15 minutes selon la catégorie.
4. Le port du bonnet fourni par l'Organisateur (le **Bonnet**) est **obligatoire pour les Participants Chronos**. Le Bonnet est personnel et non-transmissible. Chaque nageur pourra garder son bonnet après la manifestation.
5. Afin de pouvoir identifier le nageur, le Bonnet sera porté de façon à ce que le numéro soit bien visible.
6. Si les puces électroniques sont utilisées, le Participant devra suivre les indications de l'Organisateur pour leur utilisation optimale.
7. Afin d'être classé, le nageur doit porter son bonnet (et/ou sa puce électronique) jusqu'à la fin de la course et toucher la ligne d'arrivée (si chronométrage manuel) ou passer sous le portique (si chronométrage électronique). Chaque nageur pourra garder son bonnet **MAIS IMPERATIVEMENT RENDRE SES PUCES ELECTRONIQUES** dès son arrivée. Une pénalité financière de CHF 50.- sera facturée si les puces électroniques ne sont pas rendues à la sortie de l'eau.
8. La sécurité des affaires personnelles des Participants aux vestiaires ou sur le lieu de la Manifestation est de la responsabilité des Participants. L'Organisateur se décharge de toutes responsabilités en cas de perte, de dommage ou de vol d'effets personnels.
9. L'Organisateur demande aux Participants qui désirent se déguiser avec de la peinture et/ou des accessoires salissants d'utiliser les endroits spécialement mis en place ceci afin de protéger les lieux. Nous recommandons vivement l'usage de produits, accessoires ou objets non polluants.
10. Les déguisements ou restes de déguisements laissés à l'abandon sur le site seront jetés (triés) à la fin de l'événement.
11. Les objets trouvés seront disponibles auprès des personnes responsables des valeurs au point INFO sur le site le jour de la manifestation, puis au secrétariat du comité d'organisation de la Coupe Polaire.
12. Le programme détaillé des courses ne sera pas envoyé mais il sera disponible sur le site internet <https://vevey-natation.ch/coupe-polaire>

5. Prix

1. Les trois meilleurs temps de chaque catégorie Chronos reçoivent un prix.
2. Des prix spéciaux pour la catégorie « Fun » seront décernés :
 - Le Participant le plus jeune/la participante la plus jeune
 - Le Participant le plus âgé/la participante la plus âgée
 - Le Participant / la Participante dont le domicile est le plus éloigné
 - Le meilleur déguisement individuel (ou couple)
 - Le meilleur déguisement de groupe
 - Le Participant / la participante (ou couple) le plus drôle
3. La remise des prix a lieu sur place en deux phases : à l'issue des courses des séries des catégories Chronos et à l'issue des courses des séries des catégories Fun.

6. Inscriptions

1. Lors de l'inscription en ligne, la finance d'inscription doit être payée en ligne.
2. Possibilité de s'inscrire sur place pour CHF. 5.- supplémentaires, pour autant qu'il reste des places disponibles le jour de la manifestation.
3. L'inscription est ouverte aux participants ayant eu au minimum 18 ans révolu le jour de la Manifestation.
4. **En s'inscrivant, chaque concurrent renonce à toute prétention en responsabilité ou autre contre l'Organisateur, les membres du comité de la manifestation et les bénévoles.**
5. L'inscription doit se faire par le formulaire électronique spécifique disponible sur le site du Vevey Natation Riviera (<https://vevey-natation.ch/coupe-polaire>).

Le délai d'inscription est annoncé sur le site de la manifestation.

6. L'inscription est validée par le paiement en ligne de la finance d'inscription.
7. La finance d'inscription comprend l'accès aux vestiaires, l'utilisation du garde-valeurs, la surveillance du parcours durant la course, le ravitaillement (thé, soupe), le chronométrage de la catégorie Chronos et le prix souvenir.
8. En accord avec les autorités, l'Organisateur fixe le nombre maximum de Participants à **250**. En cas d'inscription supplémentaires, l'organisateur établit une liste d'attente.
9. Lorsque le nombre maximum de Participants est atteint avant la clôture des inscriptions, les nouvelles demandes d'inscriptions sont enregistrées sur une liste d'attente. Les inscrits placés en liste d'attente sont informés de leur possible participation à la Manifestation par l'organisateur et sont alors invités à s'acquitter de la finance d'inscription.
10. Si le Participant renonce à prendre part à la Manifestation ou s'il ne termine pas le parcours, **quelle qu'en soit la raison**, il ne peut prétendre à aucun remboursement ni aucun dédommagement.
11. Pour les inscriptions qui ne peuvent être acceptées (quota maximum atteint, âge minimum non atteint), l'Organisateur rembourse la finance d'inscription.
12. En s'inscrivant, les Participants souscrivent au Règlement et déchargent l'Organisateur et les membres du comité de toutes responsabilités en cas de non-respect du présent règlement.

7. Disqualification

1. L'Organisateur se réserve le droit, en tout temps, de disqualifier ou de ne pas autoriser le départ d'un Participant, dans le cas où de fausses déclarations sont données lors de l'inscription ou en cas d'utilisation de produits interdits (par exemple dopants, alcool ou stupéfiants) ou pour toute infraction au Règlement, ou toutes autres raisons que l'Organisateur juge bon en la circonstance.
2. Tout Participant faisant de la publicité personnelle se verra interdire le départ par le starter.
3. Pour les séries Chronos, tout départ anticipé sera pénalisé de 10 secondes. Le port de combinaison, chaussons ou gants isothermique et/ou l'utilisation de tout moyen de propulsion accessoire sont prohibés. Tout Participant ralentissant ostensiblement son parcours, retardant ainsi le départ de la série suivante, pourra être disqualifié par le starter.

4. L'Organisateur se réserve le droit de ne pas autoriser le départ aux Participants munis de déguisements pouvant empêcher la natation et la respiration en eau-vive et froide, ou s'il estime que le déguisement est inapproprié ou qu'il met en danger le Participant.
5. La disqualification intervient sans dédommagement ni remboursement de la finance d'inscription.

8. Saisie et utilisation des données personnelles

1. **Données saisies** : Pour que l'inscription et la réalisation de la Manifestation s'effectuent correctement, les Participants doivent obligatoirement remplir les champs du formulaire d'inscription, y inclus fournir une adresse électronique du Participant, en vue de l'envoi d'informations en rapport avec la Manifestation. Les Participants acceptent de recevoir par courriel, l'annonce d'inscription à la prochaine édition de la coupe polaire.
2. **Inscription collective** : Les Participants ont la possibilité d'inscrire d'autres personnes. Dans ce cas, l'Organisateur est fondé à considérer que le Participant procédant à l'inscription de tiers est en droit de lui transmettre leurs données.
3. Les membres du comité d'organisation de la Manifestation Coupe Polaire s'engagent à respecter les principes de protection des données ci-après lors de l'organisation et de la réalisation des courses.
4. Nous ne traitons que les données nécessaires au bon fonctionnement de la Manifestation.
5. **Consentement au traitement des données** : Par son inscription, le Participant consent à la publication de son image, de son nom, de son prénom, de sa classe d'âge, de son numéro de participation, de son temps de parcours et de son classement dans les listes de départ et de classement de la Manifestation. Ce consentement est valable pour la publication sur Internet aussi bien que dans des médias imprimés, à la télévision, en vue de l'affichage des listes ou des annonces faites par les *speakers*. Les photos et films réalisés en liaison avec la Manifestation peuvent être utilisés à la télévision, sur internet, sur les réseaux sociaux, dans nos propres moyens publicitaires, dans des magazines ou des livres sans donner droit à indemnisation. Aucune donnée saisie lors de l'inscription n'est transmise par l'Organisateur à des tiers non autorisés.

9. Annulation de la Manifestation

1. En cas de force majeure (y compris mais non exclusivement : conditions météorologiques extrêmes, pollution des eaux, accès à l'eau impossible dans la zone de course, ressource de sécurité non opérationnelle, ...), l'Organisateur se réserve le droit de modifier le Règlement et le parcours et/ou de retarder ou d'annuler la Manifestation.
2. Par temps incertain, une information sera disponible sur le site du Vevey Natation Riviera (<https://vevey-natation.ch/coupe-polaire>).
3. En cas de défection ou d'annulation de la Manifestation, aucune finance d'inscription ne sera remboursée.

10. Règles sanitaires – respect des locaux – gestion des déchets

1. Le règlement est sujet à précisions / modifications selon les règles sanitaires fédérales ou cantonales en vigueur au moment de la Manifestation. Ces précisions / modifications sont cas échéant rapportées dans le protocole sanitaire, disponible sur le site du Vevey Natation Riviera (<https://vevey-natation.ch/coupe-polaire>).

2. Chaque Participant veillera à ne pas souiller le site, le lac et ses abords. Il veillera également à respecter la propreté des locaux, douches et WC mis à sa disposition.
3. Chaque Participant se conformera aux règles usuelles de tri des déchets. Des poubelles sont à disposition à cet effet. Les verres et ustensiles consignés seront rapportés au point de ravitaillement.

11. Responsabilité

1. L'Organisateur prend toutes les mesures jugées nécessaires pour assurer la sécurité de la Manifestation. La sécurité est assurée sur l'eau par des équipes de Sauveteurs et de plongeurs, et à terre par l'Organisateur, les Bénévoles et les Samaritains.
2. L'Organisateur confirme que toutes les autorisations officielles nécessaires à la Manifestation ont été obtenues.
3. **En s'inscrivant et en participant, chaque concurrent renonce à toute prétention en responsabilité ou autre contre le club organisateur, les membres du comité de la manifestation, les personnes participant à l'organisation et les bénévoles.**
4. La responsabilité de l'Organisateur et de ses partenaires n'est pas engagée pour les risques de toutes natures pris par les Participants.
5. La nage en eau froide constitue une discipline à risque nécessitant une préparation spécifique. Les Participants sont, en particulier, responsables de se présenter au départ en bonne santé et bien entraînés.
6. Si vous deviez, dans les jours qui précèdent la course, tomber malade ou être fébrile, vous devez renoncer à toute participation. Si, durant la course, vous deviez rencontrer un problème de santé (par exemple : difficulté à respirer, vertiges, fortes douleurs, etc.), veuillez immédiatement en avvertir les sauveteurs postés tout le long du parcours. Le personnel sanitaire peut décider d'interrompre la course d'un Participant qui présenterait des signes de défaillance. Nous conseillons aux Participants appartenant à des groupes à risques (par exemple : maladie du cœur, problèmes respiratoires ou de poumons, épilepsie, syndrome de Raynaud, etc.) de se soumettre à un contrôle médical avant la participation à la Manifestation.
7. Tous les Participants doivent être personnellement assurés en RC et accident. Le comité d'organisation, le club organisateur et ses membres déclinent toute responsabilité en cas de sinistre, d'accident ou de maladie.
8. En s'inscrivant, le Participant confirme avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepter. Il décharge l'Organisateur et les membres du comité de toutes responsabilités en cas de non-respect du présent règlement.
9. L'Organisateur décline toute responsabilité vis-à-vis des spectateurs et des tiers dans le cadre de la Manifestation.
10. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de vol dans le cadre de la Manifestation.
11. Tout Participant qui ne respecte pas ce règlement, les consignes données par les bénévoles, les membres de l'Organisation ou les membres du Comité, engage sa propre responsabilité.

Le comité d'organisation de la Coupe Polaire, Vevey, le 19 août 2026.